



ARRETE N° 2024_0784

ARRETE DE VOIRIE

TRAVAUX RUE NICEPHORE NIEPCE RUE DU VIEUX BOURG

RUE PIERRE NOBEL

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu Le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu les travaux de voirie à réaliser par l'entreprise TP VAUVELLE, représentée par Monsieur Cédric BEAUDENON, dans les rues Nicéphore Niepce, du Vieux Bourg et Pierre Nobel ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

ARRETONS

Article 1 : Du lundi 25 novembre 2024 à 22h00 et jusqu'au mardi 26 novembre 2024 à 06h00, la circulation et le stationnement seront interdits dans la rue Nicéphore Niepce, la rue du Vieux Bourg et la rue Pierre Nobel.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise TP VAUVELLE par la RD2060 selon leur plan ci-annexé.

Article 3 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 4 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 5 : L'entreprise TP VAUVELLE est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 6 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise TP VAUVELLE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise TP VAUVELLE, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 20/11/2024

Date d'affichage : 20/11/2024





Réalisation du revêtement enrobé sur Rue Nicéphore Niepce / Rond point / Rue Pierre Nobel.

Nuit du 25/11 au 26/11/2024 de 22^h à 6^h

Fermeture de la bretelle "VIMORY" avec Déviation Péri-Lourd pour Demi-Tour Bretelle "VILLEMAUREUR" puis Demi-Tour Rond Point et Bretelle RD 2060 pour Accès "MANDORIA" vers Conforama.

De: Emmanuel SILVERT Mairie de VILLEMANDEUR
Envoyé: mercredi 20 novembre 2024 09:03
À: amenagement@mairie-villemandeur.fr
Objet: TR: Arrêté complémentaire pour Nuit du 25 Au 26 Novembre 2024
Pièces jointes: Plan de circulation Travaux de nuit 25 au 26-11-2024.pdf

Bonjour,

En ce qui nous concerne l'éclairage sera bien allumé.

Cordialement.



1 bis Avenue de la libération 45700

DIRECTEUR DU PÔLE TECHNIQUE
SILVERT Emmanuel
Tél : 06.81.77.46.86

De : Cédric BEAUDENON <c.beaudenon@vauvelle.fr>
Envoyé : mercredi 20 novembre 2024 06:10
À : Emmanuel SILVERT Mairie de VILLEMANDEUR <e.silvert@mairie-villemandeur.fr>
Objet : Arrêté complémentaire pour Nuit du 25 Au 26 Novembre 2024

Bonjour Mr SYLVERT,

Nous nous sommes mis d'accord avec Mr Puisset du Cg45 pour une déviation par la RD2060 sur la nuit du 25 au 26 Novembre 2024 de 22H à 6 H00 du matin
Je vous transmets le plan pour un arrêté de circulation complémentaire pour mettre en place cette déviation.

Pour cette même nuit , nous aurions besoin que l'éclairage public reste allumé dans la Rue Nicéphore Niepce , Rond-point du Pêcheur Rue du Vieux Bourg et Rue pierre Nobel du Rond-point à la Rue des frères Lumière.

Je vous remercie d'avance pour votre intervention

Cordialement

Cédric BEAUDENON
Conducteur de travaux
SAS TP R VAUVELLE
Za Le Bussoy
45290 VARENNES CHANGY
Port 06 03 42 75 55